

e, la banque pourra payer plus facilement ses créanciers qu'elle ne le peut dans l'embarras où elle se trouve actuellement.

Je conseille donc à tous les déposants de faire comme moi, de faire contre fortune bon cœur, et de ne plus tarder à signer l'engagement sollicité par les directeurs, qui est le seul expédient (m'assure-t-on) de sauvegarder nos intérêts, nos capitaux. Cependant, je ne veux assumer aucune responsabilité, en donnant ce conseil que je crois sage, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons vis-à-vis la Banque Jacques Cartier.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau des Chènes.

St Eustache, 11 sept., 1899.

Le seigneur de St-Eustache voudra bien accepter nos félicitations pour son intervention auprès de ses malheureux confrères, les déposants de la banque.

Ah ! certes ce n'est pas sans avoir réfléchi qu'il a signé l'engagement.

La lettre est du 11 septembre et la banque a fermé ses portes le 1er août. Un peu plus d'un mois de réflexion, voilà qui s'appelle ne pas faire les choses à la légère.

Peu sûr de son propre jugement, d'ailleurs, le signataire de la lettre a fait appel aux lumières d'hommes importants (?)

Ces hommes importants (?) lui ont dit : si, dans douze mois les directeurs n'ont pas payé intégralement les déposants, ce sont des incapables, des malheureux, et vous ne pouvez pas entretenir l'idée d'un soupçon aussi offensant.

Il est bien fâcheux que ces hommes importants (?) n'aient pas eu l'idée d'en dire un peu plus long, par exemple ils auraient pu ajouter : " Sans avoir aucun soupçon sur la capacité et le bonheur des directeurs, il ne serait pas mauvais de se renseigner sur plusieurs points : 1o la valeur réalisable de l'actif qui figure pour \$3,080,000 au portefeuille ; 2o la valeur réalisable de l'actif porté pour \$65,597 à l'item

créances en souffrance ; 3o le produit net que donnerait l'appel de la double garantie des actionnaires. A l'aide de ces renseignements, auraient-ils pu dire, nous ne serons pas encore complètement sûrs de notre fait. Pour vous conseiller de vous mettre en travers d'une liquidation possible, il faudrait aussi que nous sachions ce que doivent les directeurs, la part de dettes de chacun et les garanties qu'ils ont données depuis la suspension de paiements pour les sommes non remboursées depuis le 1er août. Si ces hommes importants avaient été des financiers, ils n'auraient certainement pas manqué d'observer :

" Les prêts à demande, d'après le dernier bilan, s'élevaient à \$297,293 et la banque avait également \$191,994 de bons de municipalités ; elle disposait donc de près de \$500,000 de valeurs immédiatement réalisables ; pourquoi, au lieu de les réaliser, a-t-elle pensé tout d'abord à réescompter dans d'autres banques \$528,000 du papier de ses clients ? En présence de ce fait, il serait également bon d'avoir quelques détails sur ces deux sommes."

A notre avis, voilà ce que des hommes importants (?) auraient soufflé dans le tuyau de l'oreille d'un homme qui demande un bon conseil.

Mais même ainsi prévenu, l'auteur de la lettre aurait signé la prolongation de délai, car il a beau déclarer qu'il a confiance dans les directeurs, il dément ses paroles par des faits :

D'abord, il rend personnellement responsable son agent qui a déposé \$2,000 à son compte à la Banque Jacques Cartier. S'il avait la certitude d'être intégralement remboursé, il ne tiendrait pas son agent responsable.

Ensuite, dans le paragraphe commençant par ces mots : " pour ces considérations," le signataire de la